



MAIRIE DE NANTERRE

**SYNTHESE DU
CONSEIL DE QUARTIER
DU VIEUX PONT
3 avril 2006**

C'est en présence de Gisèle MULLER, conseillère municipale, élue du quartier, qu'André CASSOU, adjoint au Maire et président du conseil de quartier ouvre la séance. Aujourd'hui, trois points constituent l'ordre du jour : l'opération immobilière « Dequenue et Giral » réalisée par Citalis filiale de Cogédim et Bouygues immobilier, et située à l'angle des rues de la Croix et Saint-Maurice, la présentation de la réflexion menée par le groupe de travail sur le schéma de circulation du quartier et la présentation du projet de rénovation de la rue Thomas Lemaître.

Le programme Dequenue et Giral, présenté ce soir par l'architecte, comprend une résidence service d'une centaine de studettes, 52 logements sociaux collectifs, 80 logements collectifs en accession et 5 pavillons en accession. Les logements en accession sont en cours de commercialisation. « Nous avons opté pour des séquences architecturales différentes, explique-t-il. Chaque immeuble aura son identité grâce au choix des matériaux utilisés. » Cette opération comprend 60% logement en accession à la propriété et 40% de locatif social. « Quels sera le prix des logements ? » questionne une habitante. « Le prix moyen du mètre carré revient à 3800 euros et la commercialisation a commencé début mai. La livraison des logements est fixée au 3^e trimestre 2008 », répond le représentant de Cogédim. « Avez-vous prévu des équipements publics supplémentaires ? », interroge un habitant. « Les écoles du quartier sont en capacité d'accueillir les nouveaux enfants, confirme André Cassou. 150 places supplémentaires de crèche seront créées dans la ville. Celle des Chenevieux va bientôt ouvrir. » « Combien y aura-t-il de places de parking ? Et les transports en commun seront-ils augmentés ? », demande une participante. L'architecte explique que 227 places de parking seront construites pour 135 logements. « 400 habitants de plus n'oblige en rien la RATP à rajouter des bus. », répond l' élu. « Cette opération a-t-elle obtenu des labels de qualité ? Quelles énergies ont été choisies pour chauffer ces logements ? » poursuit un monsieur. « Les logements sociaux ont reçu le label Qualitel et seront chauffés au gaz. Pour les autres, le choix de l'électricité a été fait », confirme le représentant de Cogédim.

Les services techniques de la Ville présentent ensuite le projet de réaménagement de la rue Thomas Lemaître. Dans le schéma hiérarchisé des voiries communales figurant au plan de déplacements de Nanterre approuvé par le Conseil Municipal en 2003, la rue Thomas Lemaître constitue l'une des voies d'accès au Centre Ville. Cette voie est donc appelée à recevoir un trafic dépassant les seuls besoins résidentiels des quartiers environnant. Elle reçoit également un trafic piétonnier important car elle est un accès direct au centre pour les habitants des rues environnantes et vers divers équipements publics de proximité. Son tracé rectiligne sur 700 m et ses trottoirs étroits (1,40 m) ne facilitent pas la cohabitation voitures/piétons. Elle doit donc recevoir un aménagement adapté permettant d'accepter un débit de circulation assez élevé, avec des vitesses limitées tout en assurant des cheminements piétons sûrs. Un premier aménagement limité géographiquement a été réalisé en 2002 au droit de l'école Casanova pour réduire les vitesses des véhicules. Les discussions se sont poursuivies au sein du conseil de quartier du Vieux Pont depuis 2003 pour rechercher d'autres aménagements plus complets. C'est dans cette logique d'amélioration des conditions de circulation qu'a été étudié son réaménagement entre les rues du Vieux Pont et de l'Ouest.

Le projet consiste à créer une zone 30, donnant la priorité aux piétons, afin de garantir leur sécurité. Les éléments essentiels du projet sont les suivants : l'élargissement des trottoirs à 2

m minimum, obtenu par la suppression du stationnement (sauf devant le centre commercial où seront conservées 3 places « arrêt minutes et livraison ») ; la création d'une chicane et d'un plateau surélevé, afin de calmer la vitesse des véhicules et d'améliorer le confort des piétons au droit de la résidence « le Bateau » ; la plantation d'un double alignement d'arbres afin d'embellir les lieux mais aussi de créer une sorte d'écran visuel qui aura pour effet de ralentir aussi les véhicules en coupant la perspective linéaire, l'adaptation de l'éclairage public à la configuration du lieu réaménagé.

Afin de réaliser cet aménagement, il est nécessaire que l'OPDHLM, propriétaire du «Bateau», mette à disposition de la Ville de Nanterre, une bande de terrain située au droit de son bâtiment. Des contacts sont en cours afin de régulariser cette demande.

Le projet a été validé en conseil de quartier en novembre 2005 et est consultable à la permanence de la Mairie de quartier du Vieux Pont les lundis matin de 9h à 12h et les jeudis après-midi de 13h30 à 18h à l'antenne jeunesse Thomas Lemaître, 71 rue Thomas Lemaître.

Le montant de l'opération est estimé à 752 473.35 € hors taxes. Les crédits figurent au BP 2006. Parallèlement, une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Général au titre des aménagements de sécurité sur voirie.

La réalisation des travaux est envisagée dans le courant du troisième trimestre 2006, après appel d'offres et approbation du marché en Conseil Municipal de juin.

Il restera à étudier le dernier tronçon de la rue avant son débouché sur la place Foch qui fait l'objet d'une demande pressante des riverains.

En complément et pour répondre à des demandes des habitants de réduire le trafic de transit rue Boileau, des modifications de circulation ont été mises à l'essai depuis le 15 janvier 2006 dans cette voie : la mise en place de sens de circulation divergents, afin de supprimer le transit des véhicules en direction de Rueil qui cherchent à éviter l'embouteillage du carrefour du boulevard National et des voies latérales de l'A 86, et entre les carrefours des rues Boileau / Thomas Lemaître et Henri Barbusse / Thomas Lemaître, la mise à double sens de cette portion de voie, afin de permettre aux riverains du quartier du Vieux Pont de pouvoir accéder plus rapidement au quartier du Chemin de l'Ile et à l'autoroute A86.

Ces modifications ont eu pour conséquence prévisible une augmentation du trafic, (due à un report d'une partie du transit) dans les rues du Vieux-pont et des Goulvents. Devant l'inquiétude des riverains de ces voies, le Conseil de Quartier a décidé la mise en place d'un atelier composé d'habitants volontaires chargé d'étudier, avec les services municipaux, un nouveau plan protégeant mieux le quartier de la circulation. Le groupe de travail circulation s'est ainsi réuni une heure avant pour valider un scénario de circulation, qu'il souhaite maintenant présenter au conseil de quartier.

André Cassou rappelle que cette nouvelle organisation n'est pas figée : « Nous la validerons ensemble, si elle ne fonctionne pas, nous la reverrons avec le groupe de travail. » L' élu annonce également que la ville est en pourparlers avec le conseil général pour obtenir des travaux d'amélioration du carrefour avenue Lenine et boulevard National.

L'option plébiscitée par les membres de l'atelier est la mise en sens divergent des rues du Vieux Pont et Goulvents avec la mise en double sens de la rue Raymond Poincaré entre Lamartine et Vieux Pont. Ce scénario permet en effet de supprimer les trafics de transit sur les rues du Vieux Pont et Goulvents, et de « réserver » de fait la circulation aux riverains, de supprimer la signalisation tricolore au niveau du carrefour «Poincaré/Goulvents et de sécuriser le carrefour Poincaré/Vieux Pont, compte-tenu des seuls mouvements autorisés. L'accès à la rue du Vieux Pont peut ainsi se faire depuis le boulevard Nationale et la rue Lamartine.

Cependant, si ce scénario présente certains avantages, il produit également quelques inconvénients incontournables pour réduire la circulation de transit dans le quartier. Mais les

habitants investis dans cette réflexion affirment être prêts à quelques « concessions », en échange de l'assurance de tranquillité et de sécurité. En effet, ce nouveau schéma de la circulation produit un allongement conséquent des trajets pour accéder au quartier. Aussi, tous les trafics de desserte Vieux Pont et Goulvents utilisent la rue Raymond Poincaré, d'où une augmentation possible du trafic dans cette voie. Des trafics supplémentaires dans les rues Lamartine et la section de la rue Poincaré à double sens peuvent être engendrés par les seuls riverains de la rue du Vieux Pont provenant du boulevard National, ainsi que des trafics supplémentaires au carrefour Foch déjà chargé. Ces nouveaux aménagements vont aussi amener à supprimer du stationnement dans la section de la rue Poincaré mise à double sens (une dizaine de places). Un feu devra être créé en sortie de la rue du Vieux Pont sur Thomas Lemaître. Il sera aussi nécessaire de gérer la création de la sortie de la rue des Goulvents sur la rue Thomas Lemaître.

Le conseil de quartier valide ces propositions.

Soumises au Bureau Municipal le 2 mai dernier, elles ont été validées pour être expérimentées dès que possible. Une information auprès des habitants du quartier a été envoyée. Ces modifications devraient permettre de finaliser le réaménagement du carrefour des rues Boileau/Thomas Lemaître initialement prévu en 2005. Au préalable, les services de Police, des Pompiers et de la RATP (trajet des P'tit bus modifié) seront consultés.

Une discussion s'engage ensuite sur le projet de démolition/reconstruction de l'immeuble dit « le Bateau ».

A l'annonce de la démolition de leur immeuble, plusieurs locataires de la cité, propriété de l'Office départemental HLM (ODHLM), ont exprimé leur mécontentement : « Nous avons appris la nouvelle par la presse », s'indigne Jamel Ghezal, président de l'Amicale des locataires du Vieux Pont. « Les choses vont vite puisque six familles ont déjà été relogées, poursuit-il. L'Office départemental nous a envoyé des dossiers de logement que nous devons remplir. » André Cassou confirme que les élus de Nanterre ont pris connaissance de cette information par voie de presse : « Reloger autant de familles ne se fait pas facilement, commente l' élu chargé du logement. Nous souhaiterions que l'ODHLM construise les nouveaux bâtiments sur le site même avant de démolir le Bateau, comme cela se fait du Petit-Nanterre. » M. Ghezal ne comprend pas cette démolition : « L'Office départemental a récemment réhabilité l'immeuble. » « Il a dépensé des millions et aujourd'hui, il le démolit. C'est dommageable pour nous les locataires qui ne sommes pas des gens aisés. » conclut-il.